



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Alimentation

Mission des Urgences Sanitaires

251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Nathalie PIERRE et Hélène CALLON
Tél. : 01.49.55.50 85 et 59 04
Fax : 01.49.55.84 23

N°0855

**A L'ATTENTION DES FÉDÉRATIONS ET
ORGANISMES PROFESSIONNELS**

Paris le 25/09/08

Objet : alerte produits chinois et mélamine

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Les autorités chinoises sont confrontées à une crise sanitaire liée à la présence de mélamine dans des laits infantiles et divers produits laitiers. Cette substance a été ajoutée frauduleusement dans ces produits afin d'en augmenter artificiellement la teneur protéique.

Je vous rappelle que l'importation en Europe des produits laitiers et produits composés de plus de 50% de produits laitiers en provenance de Chine n'est pas autorisée. Toutefois, les produits contenant une teneur inférieure d'ingrédients laitiers peuvent être importés et ont pu être commercialisés en l'état ou introduits dans la fabrication d'autres produits tels que : biscuits, pâtisseries, viennoiseries, confiseries telles que le chocolat.

La Commission européenne a demandé en urgence à l'Autorité européenne de sécurité des aliments d'évaluer le risque de tels produits au cas où ils contiendraient de la mélamine. Le résultat de cette évaluation devrait être connu très rapidement.

Dans l'attente, je vous demande, par précaution, de procéder au retrait de tous les produits pouvant incorporer des dérivés laitiers d'origine chinoise, quel que soit le taux d'incorporation et d'en informer la DDCCRF ou la DDSV de votre département.

J'appelle votre attention sur la rapidité de mise en œuvre qu'il convient d'appliquer.

Signé : La Directrice Générale Adjointe

Monique ELOIT